



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Demande d'inscription d'une question subsidiaire additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-douzième session

Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Note du Secrétaire général

1. L'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, publiés sous la cote JSPB/G.4/Rev.20, dispose que les membres du Comité des placements de la Caisse sont nommés sous réserve de confirmation par l'Assemblée générale. Aux termes du paragraphe E.1 de l'annexe II du même document, « les membres ad hoc sont nommés de la même manière que les membres ordinaires du Comité ». Le Secrétaire général a l'intention de nommer deux membres ad hoc au Comité.

2. En conséquence, le Secrétaire général a l'honneur de demander, en vertu de l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-douzième session d'une question subsidiaire additionnelle intitulée « Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements », au titre du point 115, intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations ».

3. Étant donné la nature de cette question subsidiaire, le Secrétaire général demande en outre qu'elle soit renvoyée à la Cinquième Commission.

